

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les rendez-vous de la vie lycéenne

Rectorat

Cabinet du recteur

Contact Presse

Maud Pestel

Chargée de communication et
des relations presse

T : 02 38 79 45 96

P : 06 42 71 75 05

communication
@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1



Promouvoir la vie lycéenne dans les établissements

Les premières "**Semaines de l'engagement lycéen**" ont lieu du 30 septembre au 18 octobre 2013.

Durant trois semaines, chaque lycée bénéficiera d'une séance de formation sur l'engagement citoyen. Des forums, des débats et des rencontres associatives seront aussi organisés dans les établissements, afin que les élèves s'approprient leur lycée comme lieu de vie citoyenne.

Ces semaines de l'engagement lycéen constituent la première étape de l'Acte II de la vie lycéenne.

Le 26 septembre 2013, Anne-Lise Dufour-Tonini, députée du Nord, a remis le rapport "Acte 2 de la vie lycéenne : vers une nouvelle démocratie" à George Pau-Langevin, ministre déléguée chargée de la réussite éducative.

Le rapport est disponible à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/cid74042/remise-du-rapport-acte-2-de-la-vie-lyceenne-vers-une-nouvelle-democratie.html>

Ces semaines de l'engagement lycéen s'achèveront par l'élection des délégués au conseil de la vie lycéenne, qui se déroulera entre le 14 et le 18 octobre 2013.

Elections des délégués pour la vie lycéenne : du 14 au 18 octobre 2013

Dans chaque lycée, du 14 au 18 octobre, les lycéens sont appelés à élire les représentants aux conseils des délégués pour la vie lycéenne (CVL).

Qui peut être candidat ?

Tous les élèves de l'établissement peuvent se porter candidats. Chaque candidature comporte le nom d'un titulaire et celui de son suppléant.

Qui vote ?

Tous les lycéens du CVL sont désignés au suffrage universel direct, c'est-à-dire par l'ensemble des élèves du lycée.



Le CVL se réunit essentiellement avant chaque conseil d'administration du lycée.

Les délégués expriment les idées, les attentes et les préoccupations de tous les élèves dans le but d'améliorer la vie et les études au lycée (accompagnement personnalisé, règlement intérieur, orientation, activités sportives et culturelles...). Par ailleurs, le vice-président du CVL, élève désigné par les élus du CVL, siège au conseil d'administration.

2/2

Qui siège au CVL ?

Le CVL est composé de :

- 10 élus lycéens
- 5 enseignants ou personnels d'éducation
- 2 représentants de parents d'élèves
- 3 personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de services

Le CVL est présidé par le chef d'établissement.

Une fois élu au CVL, l'élève peut se présenter aux élections du Conseil Académique à la Vie Lycéenne qui ont lieu tous les deux ans.

Le point sur les instances lycéennes

Les instances de la vie lycéenne rassemblent des représentants lycéens élus tous les 2 ans par l'ensemble des lycéens. L'objectif est de mieux prendre en compte leurs attentes en leur donnant la parole dans ces espaces de dialogue et de concertation avec la communauté éducative (enseignants, parents, personnels d'éducation...).

> Le CVL

Chaque lycée, qu'il soit professionnel, technologique ou général, ou chaque établissement régional d'enseignement adapté (EREA), dispose d'un Conseil de Vie Lycéenne (CVL). Le conseil de la vie lycéenne (CVL) rassemble dix élus lycéens, des représentants des personnels et des parents d'élèves. Ensemble, ils peuvent formuler des propositions sur tous les sujets de la vie quotidienne. *C'est le chef d'établissement qui préside cette instance.*

> Le CAVL

Le Conseil Académique à la Vie Lycéenne (CAVL) est l'échelon intermédiaire entre les CVL et le CNVL (Conseil National de la Vie Lycéenne, national). Dans chaque académie, 20 élus lycéens y participent. Créés en 1991, *les CAVL sont présidés par les recteurs.*

> Le CNVL

Instance nationale de dialogue entre les représentants lycéens et le ministre de l'Éducation nationale, le CNVL est composé de trente-trois lycéens. Créé en 1995, *il est présidé par le ministre.*

En savoir plus sur la vie lycéenne :

http://www.ac-orleans-tours.fr/academie/vie_lyceenne/